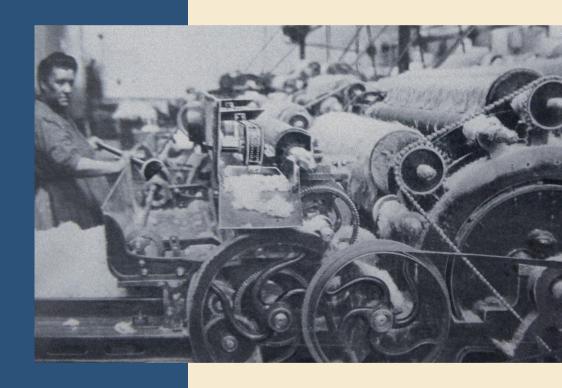
MÉTIERS D'AUTREFOIS - TOME 1

Textile & habillement





Sous la direction de Ludovic Laloux, Stéphane Palaude & Arnaud Péters

OUVRIÈRES ET OUVRIERS DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE VERVIÉTOISE AU XIX^E SIÈCLE (*CA* 1830-1914)

Geneviève Xhayet*

u XIXe siècle, l'industrie lainière wallonne connaît un vif essor dans le bassin de la Vesdre –un sous-affluent de la Meuse qui irrigue l'Est de la Belgique – en particulier à Verviers et dans les communes voisines (Dison, Andrimont, Ensival, etc.). La draperie y constitue une industrie traditionnelle, dont les premières traces remontent au XVe siècle. C'est surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles qu'elle entame son véritable démarrage, autour de quelques familles d'industriels, dont les familles Biolley et Simonis. Au tournant du XIXe siècle, avec d'autres qui leur sont alliées, ces familles tiennent les rènes économiques et politiques de la ville lainière d'une main ferme¹. Ce groupe donne aussi son coup d'envoi à la révolution industrielle verviétoise, une mutation technologique rapide et précoce, entamée dès 1799 et achevée en 1830, avec l'installation, entre 1816 et 1830, de 22 machines à vapeur dans les usines verviétoises². Cette industrie textile apparaît fortement intégrée. Les lainiers

^{*} Département des sciences historiques de l'Université de Liège.

Pour l'histoire générale de Verviers, la ville et son industrie : Freddy Joris (dir.), *Le XIX^e siècle verviétois*, Verviers, Centre touristique de la laine et de la mode, 2002.

Pierre Lebrun, Marinette Bruwier, Jan Dhont, Georges Hansotte, *Essai sur la révolution industrielle en Belgique, 1770-1847*, Bruxelles, 1979, (section II, *La Région Verviers-Liège, ch. I l'industrie lainière*, p. 174.

maîtrisent toute la chaîne de production, depuis l'arrivée dans leurs ateliers des ballots de laine originaires d'Argentine ou d'Australie, jusqu'à la vente de la laine lavée, du fil ou du drap. Durant une grande partie du XIX^e siècle, la draperie verviétoise concerne principalement les laines courtes, cardées, par préférence aux laines longues, peignées, qui seront surtout travaillées à la fin du siècle.

Le virage verviétois de la mécanisation et de la vapeur s'accompagne d'un important mouvement migratoire. En quête d'emploi dans les nouvelles usines textiles, la population quitte en masse les campagnes avoisinantes, afflue à Verviers ou dans sa banlieue proche et s'y entasse. Entre 1800 et 1897, la population verviétoie quintuple, passant de 10000 à 50000 habitants³. Un recensement général mené en 1856 par l'État belge chiffre la population verviéoise à 27000 habitants, dont 14100 femmes. Dans ses quartiers industriels, la ville se confond avec son industrie : vastes immeubles abritant les fabriques, demeures patronales, logements ouvriers⁴. Le «canal des usines», administré par le conseil communal – et les lainiers qui y siègent –, marque aussi le paysage industriel verviétois. Jusqu'en 1906, quand il fut comblé, ce réseau de dérivations de la Vesdre, serpentait à travers les quartiers, au pied des fabriques, qu'il alimentait en eaux nécessaires au traitement des laines. Comme il recueillait en outre les eaux usées des usines et des habitations privées, il faisait aussi office d'égout à ciel ouvert, contribuant à l'insalubrité de la ville⁵

Cette contribution porte sur les métiers du textile, et ceux qui les exercent à Verviers au XIX^e siècle, avec un regard plus attentif sur les ouvrières. Pourquoi sur elles ? Le textile est une activité traditionnelle des femmes. Il est donc intéressant de voir comment et dans quelle mesure l'industrie a récupéré et employé cette ancienne main-d'œuvre.

Claude Desama, «À bout de souffle! La démographie de Verviers entre 1890 et 1910», dans Claude Desama, Michel Oris (dir.), *Dix essais sur la démographie urbaine de la Wallonie au XIX*^e siècle, Bruxelles, Crédit communal, 1988, p. 71.

Dès 1807, une cité ouvrière est édifiée à Verviers, suivie de quelque autres mais ces ensembles immobiliers sont loin de suffire à absorber l'afflux de population.

⁵ Entre 1870 et 1878, en amont de Verviers est construit un barrage sur la Gileppe (affluent de la Vesdre), qui assura à la ville et son industrie un approvisionnement constant et suffisant en eau et rendit l'ancien canal inutile.

Un autre intérêt réside dans la manière dont la société du XIX^e siècle s'accomode du paradoxe que représente l'exploitation âpre de la maind'œuvre féminine, alors que les codes moraux et sociaux évoquaient la vulnérabilité des femmes, et érigeaient aussi ces dernières en piliers de foyers ouvriers à «régénérer»⁶.

L'éventail des métiers féminins du textile était vaste. Il sera question ici des fonctions qui entraient dans le processus industriel de fabrication des fils et des étoffes, non de celles ressortissant à la confection (couture, mode, lingerie ou bonnetterie). Des sources variées éclairent ces questions : archives d'entreprises, registres de population, traités techniques décrivant les processus industriels textiles, rapports et textes législatifs qui, à partir de la fin du XIX^e siècle, règlementent ces activités. Enfin, si la main-d'œuvre féminine est au cœur du propos, celui-ci ne taira pas pour autant la réalité du travail masculin du textile. Dans les fabriques, hommes et femmes se partageaient les tâches, comme au dehors. Des conditions de vie plus qu'éprouvantes étaient leur lot commun.

Processus de fabrication et métiers du drap

La description sommaire du processus de fabrication des étoffes est un passage obligé pour comprendre la nature des différents métiers qui y sont impliqués et leur place respective dans la chaîne de production. La transformation du ballot de laine brute, en fil, ensuite en étoffe s'opère en quatre phases : le nettoyage, le filage, le tissage et l'apprêt de l'étoffe. Ces étapes sont elles-mêmes fractionnées en une multiplicité d'opérations manuelles ou sur machines. À son arrivée à l'atelier, la laine est triée, puis débarassée des divers déchets encore mêlés à ses brins (épluchage). Elle subit ensuite deux lavages. Le premier, pour la dégager de son suint se pratique dans un bain d'eau chaude, de savon et d'urine. Le second s'opère à l'eau froide. À ce stade de la préparation,

⁶ Sur ces questions, se reporter globalement à Geneviève Xhayet, *Métiers et savoirs de femmes dans les mutations industrielles*, Université de Liège, Centre d'histoire des sciences et des techniques, 2004 (diponible à la Bibliothèque universitaire de Liège).

⁷ Ce développement est rédigé à partir des informations présentes dans : Christiane El Kefi-Clockers, *La population féminine active de l'industrie textile verviétoise. Essai d'interprétation du recensement de 1856*, Université de Liège, mémoire de licence en histoire, dactyl., 1976, p. 25-42; Pierre Lebrun *et al.*, *op. cit.*, p. 165-166).

la laine peut déjà être teinte, mais ce traitement peut aussi intervenir plus loin : après le filage ou le tissage. Elle est ensuite séchée, en vue du filage.

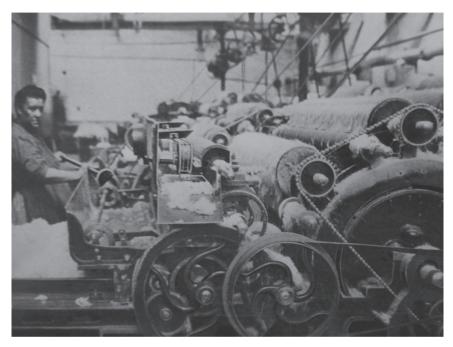


Illustration 1 : Machine à carder à la Société de peignage et filature de laine La Lainière à Verviers. «Le rateau que tient l'ouvrière servait à enlever les impuretés rejetées par les batteuses. Cette pratique était fort dangereuse et a provoqué de nombreux accidents. Le rateau à main a été remplacé par des rateaux mécaniques ». Source : Royaume de Belgique, ministère de l'Industrie et du travail, Office du travail, Rapports annuels de l'Inspection du travail, 14e année (1908), Bruxelles, 1909, pl. 10 et commentaire p. 415.

Les opérations de filage comportent le brisage et le cardage qui doivent donner aux brins la souplesse et la cohésion d'une sorte d'ouate, afin de les préparer au filage proprement dit. Les brins sont alors progressivement transformés en fil et bobinés sur des supports de forme différente, selon que, lors du tissage, ils formeront la chaîne ou la trame du tissu.

En amont du tissage proprement dit, encore souvent effectué au domicile du tisserand, a lieu la préparation soigneuse du métier. Les fils de chaîne sont disposés sur la longueur du métier en fonction du dessin parfois très complexe à obtenir (c'est l'ourdissage). Deux ensouples, soit des rouleaux de bois placés à l'arrière et à l'avant du métier, maintiennent sous tension les fils de chaîne qui sont ensuite encollés. Cette dernière opération doit augmenter leur résistance et les lisser. D'autres phases de la préparation sont notamment le lamage, c'est-à-dire l'installation au milieu du métier d'un jeu de cadres de bois (lames). Les lames sont traversées perpendiculairement par des ficelles, pourvues d'œillets au travers desquels passent certains fils de chaîne, en fonction du modèle souhaité. Le tissage entrelace fils de chaîne et fils de trame par un va-et-vient de la navette, porteuse du fil de trame, au travers de la chaîne. Le soulèvement des lames, qui entraîne celui des fils de chaîne, permet au dessin de se construire. L'étoffe tissée passe ensuite entre les mains de la nopeuse qui, au moyen d'une pincette métallique (nopette), enlève les nœuds (nopes) formés dans le tissu.

La dernière phase du traitement est l'apprêt, qui donne son aspect définitif à l'étoffe. Pour cela, on la foule dans une solution savonneuse d'urine et de terre à foulon, puis on la bat afin de resserrer ses fils, et la feutrer. Enfin l'étoffe est lavée et séchée sur des cadres en bois (les rames) et lainée. Le lainage s'effectue par un passage dans un tambour muni de brosses et vise à faire réapparaître le duvet de la laine. Suit la tonte, à la tondeuse mécanique. Le rentrayage intervient ensuite pour réparer, à la main, les imperfections qui subsistent dans le tissage ou les coupures survenues lors de la tonte. Presque terminée, l'étoffe doit encore être catie, par un pressage qui lui donnera du lustre, tandis qu'un ultime jet de vapeur au travers de ses fibres l'empêchera de rétrécir à la pluie.

L'industrie textile combine ainsi des opérations manuelles, et qui le restent en dépit de la mécanisation comme le nopage et le rentrayage, et d'autres qui s'automatisent. Le filage ouvre la voie à la mécanisation avec l'adoption de la mule-jenny (ou métier à filer) dès 1801, du métier à navette volante, qu'il n'est plus nécessaire de lancer à la main, en 1802. En 1815, le «diable volant» ouvre et nettoie la laine avant le tissage. Plus tard apparaissent, parmi d'autres, des machines échardonneuses pour le nettoyage des toisons (1843) ou encore le «Léviathan» (1863) gigantesque machine à laver les laines. Dès 1829, des essais de tissage mécanique, mû par la force hydraulique, puis la vapeur, avaient

aussi été tentés, mais le métier automatique ne se popularisa vraiment qu'à partir des années 1860⁸.

Comme le montre un recensement général de la population belge en 1856, ces opérations donnent lieu à autant de fonctions différentes au sein du processus industriel. Certaines sont strictement distribuées, entre hommes et femmes. Ainsi les métiers qui requièrent une importante force physique sont du ressort des hommes. S'il existe bien des tisserandes à Verviers, la plupart des métiers, très larges et lourds à manier, sont uniquement utilisés par des hommes⁹. Le foulage mécanique consécutif au tissage est également une tâche masculine¹⁰. À l'inverse, d'autres métiers sont spécifiquement féminins, notamment le tri et l'épluchage des laines, le nopage et le rentrayage. À Dison, commune voisine de Verviers, apparaissent aussi des liteuses. Leur travail consistait à enrouler la lisière du tissu sur elle-même et la coudre en un bourrelet très serré. La pièce passait alors à la teinture. Ensuite, on enlevait l'enveloppe pour laisser réapparaître la lisière dans son aspect initial¹¹.

En réduisant les efforts physiques, la mécanisation transféra certains métiers des ouvriers vers les ouvrières. Le tondage des draps au moyen de grosses cisailles ou forces qui réclamait un important effort musculaire était ainsi masculin. L'arrivée, en 1824, de tondeuses mécaniques permit aussi aux femmes de l'exercer. Pour le filage, ce fut l'inverse. L'arrivée des métiers à filer a partiellement masculinisé cette activité traditionnellement féminine ; une tendance amorcée au début du siècle et qui s'est accentuée au milieu. À Verviers, le pourcentage de fileurs est passé ainsi de 12,5 en 1806 à 85, en 1845¹². Toutefois, comme l'indiquent les recensements ou d'autres sources relatives aux structures démographiques et professionnelles, nombre de métiers du textile verviétois étaient indifféremment exercés par des hommes et des femmes : l'ourdissage de la chaîne ou l'installation des lames sont notamment dans le cas.

⁸ Sur la mécanisation de l'industrie textile verviétoise et ses étapes : Pierre Lebrun et *al.*, *op. cit.*, p. 168-175.

⁹ Christiane El Kefi-Clockers, op. cit., p. 38.

¹⁰ *Ibid.*, p. 39.

¹¹ *Ibid.*, p. 54.

¹² Pierre Lebrun et al., op. cit., p. 229.

Profil des travailleuses du textile verviétois

La féminisation des métiers, liée à leur mécanisation, ne réduit pas pour autant l'emploi masculin, car l'expansion de la production permise par les machines augmente le besoin en main-d'œuvre. Les ouvrières ne se substituent donc pas à leurs collègues masculins mais renforcent leurs effectifs. Elles constituent plutôt un appoint de maind'œuvre qui, lors de récessions, subit en premier les conséquences des variations de conjoncture. «Selon les modes de calcul, estime Pierre Lebrun, une femme sur 3 ou 4 est à la merci continuelle d'un renvoi, contre un homme sur 15.»¹³ Au long de notre période, la population active féminine reste minoritaire par rapport à celle des travailleurs. Vers 1850, les proportions sont les suivantes : environ 35 % de femmes contre environ 60 % d'hommes et 5 % de jeunes, filles et garçons. Elle est aussi moins payée. Le salaire quotidien d'une ouvrière varie de 0,5 à 1 franc, quand il évolue de 1 à 2,5 francs pour un homme. Les travailleuses sont donc une main-d'œuvre à bon marché, pour qui un bas salaire reste cependant une nécessité, non seulement en cas de célibat ou de veuvage, mais aussi dans le cadre d'un ménage de salariés.

Par tranches d'âge, se pose en premier la question du travail des enfants et des adolescents. Un document de 1811 fait état de la nécessité d'employer «pour un assortiment fin¹⁴: 10 personnes, dont trois garçons ou filles de 10 à 13 ans, pour mettre la laine cardée sur la machine à filer, quatre garçons ou filles de 16 à 18 ans pour filer en fin [...]¹⁵». En 1906, alors qu'une législation sur la protection des enfants et des femmes au travail s'est mise en place, un rapport de l'Inspection du travail dénonce la présence dans une filature de laine cardée d'«une fillette de 11 ans et 9 mois, engagée par compassion, à la demande du père, soutien d'une nombreuse famille¹6». Diverses études tendent à montrer que le travail des enfants de moins de 10 ans fut toujours marginal à Verviers, mais la proportion des 10-14 ans au

¹³ *Ibid.*, p. 240.

¹⁴ C'est-à-dire une combinaison de trois machines pour le filage : brisoir (ou «diable volant»), carde, moulin à filer (Christiane EL Kefi-Clockers, *op. cit.*, p. 28-29).

¹⁵ Pierre Lebrun et *al.*, *op. cit.*, p. 186 n° 1.

Ministère de l'Industrie et du travail, Office du travail, Rapports annuels de l'Inspection du travail, année 1906, Bruxelles, 1907, p. 315-316. En Belgique, l'instruction ne devint obligatoire pour les moins de 14 ans qu'à partir de 1914.

travail était quant à elle importante. À Dison, commune très industrielle, près d'une fille de cette tranche d'âge sur trois (31 %) travaille dans une fabrique de textiles en 1846. Vingt ans plus tard, alors que les autorités communales ont mis en place des structures éducatives et qu'une tendance hostile au travail juvénile grandit dans l'opinion, la proportion est encore d'une sur quatre. Chez les jeunes femmes de 15-24 ans, tant en 1846 que vingt ans plus tard, le taux d'emploi culmine à 77 et 65 %. Il est d'environ une sur deux chez les 25-34 ans, pour décroître ensuite. Les travailleurs masculins représentent 85 % de la population active entre 15 et 24 ans et sont extrêmement majoritaires (au-delà de 95 %) de 25 à 54 ans¹⁷.

L'importance du nombre d'adolescentes au travail pose la question de leur qualification et, partant, celle de l'apprentissage des métiers féminins. En 1828, Clary Biolley, épouse d'un puissant lainier fut à l'origine de trois écoles confessionnelles : une école gratuite du jour pour les fillettes, une autre du soir (créée au plus tard en 1839) pour les jeunes ouvrières, la troisième, centrée sur l'enseignement du catéchisme, fonctionnait le dimanche pour les femmes adultes. En 1847, une école-ouvroir dentellière, comme il en existait beaucoup en Flandre, fondée par la famille Simonis, accueillit en outre une centaine d'élèves de 6 à 20 ans. Rapportés aux chiffres du recensement de 1856, ceux de la fréquentation de ces écoles indiquent que plus de la moitié des Verviétoises ne recevaient aucun enseignement, général ou professionnel¹⁸.

Nombre de métiers féminins du textile s'apprenaient, en fait, sur le tas ou, tout en requérant des ouvrières une vigilance sans faille, ne nécessitaient pour les exercer aucune connaissance préalable particulière. D'autres étaient, au contraire, très spécialisés. C'est le cas du rentrayage. Intervenant sur le tissu en fin de processus de fabrication, la rentrayeuse corrigeait à l'aiguille les imperfections que les diverses opérations avaient entraînées. Ces rectifications consistaient en une reproduction, à la main, du travail effectué par le métier à tisser. Le rentrayage exigeait de l'ouvrière une excellente vue, une importante habileté manuelle et beaucoup de patience. Sur le plan théorique, cette

¹⁷ Jean-François Potelle, «Dison au milieu du XIXe siècle. Prosopographie d'une population industrielle», dans Claude Desama, Michel Oris (dir.), *op.cit.*, p. 111.

¹⁸ Christiane El Kefi-Clockers, op. cit., p. 50-52.

tâche nécessitait une connaissance approfondie des différents types d'armature des tissus¹⁹. Le rôle de la rentrayeuse était donc primordial pour la qualité et, partant, la valeur marchande des étoffes. Aussi, de même que dès les années 1860, une école instaurée à l'initiative des autorités publiques verviétoises et des lainiers formait des tisserands, une école professionnelle, apparut, au plus tard en 1887, pour les jeunes filles. Sans doute cet enseignement féminin est-il à rapprocher des cours de rentrayage, organisés à Verviers dès le début du XX^e siècle²⁰. Une telle filière scolaire, préparant les adolescentes à un emploi industriel hautement qualifié, constitue un fait isolé dans la Wallonie de ce temps.

Conditions de travail et conditions de vie

Au XIX^e siècle, cette recherche de performance et de qualité eut pour corollaire des conditions de travail et de vie extrêmement dures. À Verviers, cette situation découle des opérations de traitement de la laine, comme du régime implacable de labeur imposé par les industriels agissant dans le «mépris total du salarié²¹». Jusqu'en 1889, année des premières réglementations du travail en Belgique²², ce régime s'applique indifféremment aux ouvriers et aux ouvrières²³.

Le travail dans l'industrie textile était dangereux, malsain et épuisant. Une part des dangers découlait de l'activité même. Des accidents de travail menaçaient les ouvriers, et plus encore les ouvrières. Les vêtements longs et amples pouvaient en une seconde d'inattention s'engager dans les engrenages ou les courroies des machines, et causer des blessures graves ou mortelles. Il en allait de même d'une chevelure qui, mal attachée, se prenait dans le mouvement des courroies et scalpait l'ouvrière. À partir de la fin du XIX^e siècle, un des principaux efforts de l'Inspection du travail concerna d'ailleurs

¹⁹ Ce développement sur le rentrayage provient de documents disponibles sur la formation à ce métier conservés au Centre de Documentation sur la Laine, à Verviers. Mes remerciements s'adressent à Madame Jocelyne Lemaire, conservatrice de ce centre de documentation.

Alex Bouvy, *L'enseignement professionnel et l'apprentissage*, Liège, 1888, p. 90.

²¹ Pierre Lebrun et al., op.cit., p. 245.

²² Sur ce sujet, voir Gita Deneckere, *Nouvelle histoire de Belgique 1878-1905. Les turbulences de la Belle Époque*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 47-79.

Pierre Lebrun et *al.*, *op.cit.*, p. 245; Christiane El Kefi-Clockers, *op. cit.*, p. 102-113.

la pose sur les machines d'écrans, de rails, et d'autres dispositifs de protection destinés à diminuer les dangers de leurs mouvements (illustration 2). Ces mesures n'écartaient pourtant pas tout risque. Un rapport de l'Inspection du travail publié en 1907 concerne une tisserande dont les doigts se sont coincés dans deux engrenages, alors qu'elle reliait une pièce d'étoffe enroulée sur l'ensouple du métier. Comme souvent en ces temps où l'incapacité de travail était synonyme d'absence de revenu, elle reprit le travail avant son rétablissement complet, ce qui entraîna des complications, suivies d'une nouvelle incapacité de travail partielle, mais permanente²⁴.

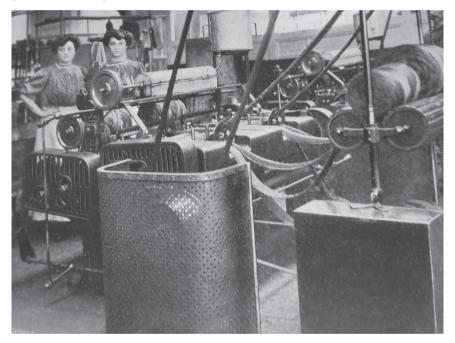


Illustration 2 : Machine de filature Gillbox et râtelier porte-bobines à la Société de peignage et filature de laine La Lainière à Verviers. Dispositifs de sécurité vis-à-vis des courroies et engrenages de commandes.

Source : Royaume de Belgique, Ministère de l'Industrie et du Travail, Office du travail, *Rapports annuels de l'Inspection du travail*, 14° année (1908), Bruxelles, 1909, pl. 9 et commentaire p. 415.

Le travail et son cadre étaient aussi malsains. Poussières de laine, éclaboussures d'huile servant à lubrifier les laines et faciliter leur glissement dans les machines, ou aux machines elles-mêmes, teintures,

²⁴ Rapports annuels de l'Inspection du travail, année 1906, Bruxelles, 1907, p. 340.

chaleur et humidité intenses requises pour certains traitements de la laine attaquaient les organismes. L'éclairage au gaz, qui se généralise au début du XIXe siècle, entraîne aussi une forte réduction du taux d'oxygène dans des locaux industriels mal aérés et provoque de nombreux malaises chez les ouvrières. À cela s'ajoute l'épuisement provoqué par l'invraisemblable longueur des journées de travail. Au milieu du XIXe siècle, en toutes saisons, les ouvriers verviétois, hommes, femmes et enfants, entament à 5h du matin leur journée de travail et la terminent à 19h. Entre temps, seules trois pauses-repas (entre 8h30 et 9h, 12h et 13h, 16h et 16h15) ont interrompu leur labeur. Au total, leur présence journalière à l'usine est de 14h, dont 12h un quart de travail effectif, six jours sur sept. Des prestations nocturnes sont aussi possibles.

De pareilles conditions d'activité détérioraient inévitablement la santé. Parmi les maux les plus fréquents affectant les travailleuses du textile apparaissaient les affections des voies respiratoires causées par les poussières et les déchets des laines et des fils ; les varices et les ulcères aux jambes, conséquences d'une station debout prolongée, chez les éplucheuses notamment, les scolioses dorsales (et les affections oculaires) pour celles, nopeuses ou rentrayeuses, qui travaillaient assises, courbées vers l'avant, leur ouvrage posé sur les genoux²⁵. Toutefois le trait le plus frappant de cet affaiblissement général était, selon différents rapports sanitaires du milieu du XIX^e siècle leur infertilité, ou leur difficulté à mener une grossesse à terme. Beaucoup d'ouvrières verviétoises étaient en effet atteintes d'aménorrhée, accouchaient difficilement ou prématurément, quand elles n'avaient pas fait de fausse couche auparavant²⁶.

Si l'on ne craignait de noircir encore un tableau déjà fort sombre, on s'attarderait sur les conditions de vie, au diapason de celles de travail. L'historien Pierre Lebrun en a donné une description saisissante avec l'extrait significatif suivant :

Au XX° siècle, une table en forme de demi-lune, «pouvant se mouvoir dans tous les sens», améliora la position de l'ouvrière. Son usage se généralisa parmi ces ouvrières du textile. *Cf.* Centre de documentation sur la laine, Madame Saroléa et Monsieur J. Jacob, *Conseils pratiques aux nettoyeuses d'étoffes*, dactyl. s.d., s.l. [Verviers].

²⁶ Christiane El Kefi-Clockers, op. cit., p. 110.

L'exiguité du logement est incroyable : plusieurs familles dans une pièce divisée à la craie. Il n'y a ni soleil, ni égoût, ni latrine. On se sert d'une fosse parfois découverte, [...] et l'on conserve pendant 24 heures, dans une tine, l'urine que l'on vendra au collecteur journalier et qui servira à dégraisser les laines. L'obligation d'alller chercher l'eau aux pompes entraîne une sous-utilisation de celle-là. [....] La modicité du salaire, les conditions de travail et de logement, le manque d'hygiène et la fatigue – l'anémie souvent – de la mère engendraient la saleté, les maladies de la peau, la malnutrition, les carences alimentaires et les maladies qui en découlent, tuberculose et rachitisme principalement. Planant sur tout cela, les menaces d'épidémies (le choléra en 1833-1834, 1849, 1866), l'alcoolisme, la prostitution faisaient des salariés des individus bien plus proches de la mort que de la vie.²⁷

Une lente amélioration à partir des années 1890

Évoquées sporadiquement dans les pages qui précèdent, des améliorations des conditions de travail apparurent à Verviers et ailleurs en Belgique à la fin du XIX^e siècle, résultat de lois visant prioritairement les ouvrières et les jeunes ouvriers. Ce nouveau cadre légal découlait d'un contexte social et politique considérablement modifié. Dès les années 1840, des voix s'étaient élevées au sein de la bourgeoisie belge progressiste en faveur d'une amélioration de la condition ouvrière, mais sans résultat²⁸. Dans la décennie 1880, un mouvement revendicatif qui s'est structuré au sein même du monde ouvrier et s'appuie sur le nouveau Parti ouvrier belge, éclate en une violente contestation sociale²⁹. Dans la ville lainière, la décennie 1895-1906 se révèle particulièrement fertile en conflits avec notamment une succession de grèves dans le textile. Ces mouvements culminent en 1906 avec, par exemple, en avril une grève des nettoyeuses de laine de Dison, qui s'insurgent contre le licenciement de l'une d'elles accusée de négligence profes-

²⁷ Pierre Lebrun et al., op.cit., p. 246.

Ben Serge Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, nouvelle éd. Bruxelles, 1972, p. 13-16, 97-107.

²⁹ Sur ces questions, voir par ex. Marinette Bruwier, Nicole Caulier-Mathy, Claude Desama, Paul Gérin, *1886 – La Wallonie née de la grève?*, Bruxelles, Labor, 1990.

sionnelle³⁰. L'année est surtout marquée par un lock-out de six semaines décrété durant l'automne par le patronat lainier, en riposte aux grèves dans leurs usines verviétoises³¹.

Au niveau national, après la création d'un organisme chargé de l'inspection du travail en mai 1888³², des textes promulgués à partir de décembre 1889 restreignent l'accès au travail et limitent sa durée, en faveur des catégories de travailleurs reconnues comme les plus fragiles : les femmes, les enfants et les adolescents³³. La première grande loi réglementant le travail, en date du 13 décembre 1889, interdit le travail en usine aux enfants de moins 12 ans ainsi que le travail nocturne (entre 21h et 5h du matin) pour les filles de moins de 21 ans. Pour celles-ci, la journée de travail ne pourra plus excéder 12h, y compris 1h30 de repos et avec un jour de congé obligatoire par semaine. Un repos de quatre semaines après un accouchement est également rendu légalement obligatoire³⁴.

En 1892, un arrêté royal du 26 décembre limite le travail des femmes et des enfants à 11h et quart dans l'industrie lainière³⁵. En 1908, l'interdiction du travail de nuit (entre 22h et 5h) est étendue aux femmes sans distinction d'âge. Un report de deux ans avant sa mise en application dans les usines de peignage et filature de laine, un secteur coutumier du travail nocturne, préserve néanmoins les intérêts des lainiers³⁶. Qu'en est-il, sur le terrain, de ces nouvelles dispositions? Les rapports de l'inspection du travail se félicitent souvent de l'application des mesures, en dépit d'abus qu'ils dénoncent ici et là. Parmi les améliorations saluées dans le textile verviétois, beaucoup concernent la protection des machines.

Freddy Joris, Jean-François Potelle, *Verviers, 250 ans de résistance*, Cuesmes (Mons), éd. du Cerisier, 2009, p. 195.

³¹ *Ibid.*, p. 196-199; Freddy Joris, *1906. Une saga verviétoise*, Verviers, 2006.

³² Royaume de Belgique, ministère de l'Industrie et du travail. Office du Travail, *Lois et règlements concernant le travail des femmes et des enfants* [...] et l'inspection du travail, Bruxelles, 1902, p. 207 et suivantes (la réglementation de l'Inspection du travail fut revue en 1895 (*Ibid.*, p. 272-275).

La législation distingue désormais les hommes et femmes adultes (à partir de 21 ans), des garçons (de 12 à 16 ans, ensuite de 16 à 21 ans) et des filles de 12 à 21 ans.

³⁴ Éd. de la loi du 13 décembre 1889 : *Ibid.*, p. 5-11.

³⁵ Ibid. p. 23.

Jean Putzeys, *Législation du travail et prévoyance sociale*, Paris, 1925, p. 324-325.



Illustration 3 : Bâtiment affecté à des réfectoires par les Établissements de la Société de La Vesdre à Verviers.

Source : Royaume de Belgique, ministère de l'Industrie et du travail, Office du travail, *Rapports annuels de l'Inspection du travail*, 14^e année (1909), Bruxelles, 1910, pl. 8 et commentaire p. 397-398.

Cependant, en 1909, la construction d'un complexe de trois salles de repos pour les travailleurs, par la Société de peignage et filature *La Vesdre*, est également saluée (illustration 3) :

Dans l'industrie de la laine peignée, la durée du repos du milieu du jour ayant été portée de 1h à 1h et demie, la direction de la Société de la Vesdre a tenu à ce que les ouvriers du dehors puissent prendre ce repos dans de bonnes conditions. Elle a

fait construire à quelques minutes des établissements dans un site agréable un vaste bâtiment affecté à des réfectoires et comprenant trois salles dont une pour les hommes, une pour les femmes, la troisième étant réservée aux familles, mari et femme, frères et sœurs, *etc*. L'aspect des locaux a été rendu attrayant. Des corbeilles de fleurs ornementales ont été suspendues au mur [...].³⁷

Pour conclure, même si les femmes y sont moins nombreuses que leurs collègues masculins, et que toutes les fonctions ne leur sont pas ouvertes, le textile constitue un important réservoir d'emploi pour la main-d'œuvre féminine. Leurs tâches sont souvent ingrates, manuelles ou sur les machines. Elles en surveillent la marche ou les approvisionnent en matériau. L'exercice de telles fonctions requiert beaucoup d'attention mais ne nécessite pas de connaissances particulières. En fin de chaîne de production, existent aussi des tâches féminines hautement qualifiées, indispensables à la finition de l'étoffe, et pour lesquelles un enseignement fut d'ailleurs instauré. C'est le cas du rentrayage. Travail à l'aiguille, ce métier s'apparente à la couture, et renvoie ainsi aux travaux traditionnellement féminins. L'industrie textile réserva ainsi à des femmes des fonctions industrielles spécifiques et qualifiées, mais en dehors du champ de la mécanisation.

Le textile verviétois s'éteignit dans les années 1950³⁸. En dépit des conditions détestables dans lesquelles elle avait longtemps fonctionné, l'industrie lainière a façonné la physionomie de la ville et insufflé à ses employés une certaine fierté du travail fourni. Vers 1930, des traces de cet état d'esprit se retrouvent dans le souhait, adressé à de futures nettoyeuses-rentrayeuses, de voir leur apprentissage «porte[r] ses

³⁷ Rapport de l'Inspection du travail (1909), Bruxelles, 1910, p. 297.

³⁸ Sur le déclin de l'industrie textile, on se reportera par ex. à une publication du Conseil économique wallon, Émile Nols, Claire Picard-Vanherk, L'économie de la région verviétoise, Étude des structures, recherche des virtualités, suggestions pour une nouvelle expansion, Liège, Éditions du Conseil économique wallon, 1963.

fruits afin que l'industrie textile de Verviers conserve le renom que les générations antérieures lui ont acquis »³⁹.

³⁹ Centre de documentation sur la laine, Madame Saroléa et Monsieur J. Jacob, *Conseils pratiques aux nettoyeuses d'étoffes*, dactyl. S.d., s.l. [Verviers].

Textile & habillement

Le travail de la laine, venue en particulier d'Angleterre à l'époque médiévale, s'enracine dans l'histoire. En témoignent les tisserands flamands de l'époque médiévale, l'introduction à la fin du XVIII^e siècle des moutons espagnols de type mérinos dont la laine permet la production de draps bleus, mais aussi la manufacture de draps fins à Eupen à la veille de la révolution industrielle, l'industrie lainière à Verviers au XIX^e siècle ou encore l'activité textile dans les Ardennes ou la draperie du Midi au cours de la Grande Guerre.

Plus spécifique, héritière de Venise, la dentelle relève d'un véritable travail artistique. Lorsque Colbert, alors contrôleur général des finances de Louis XIV, accorde en 1665 le privilège de créer une manufacture royale de dentelle à Alençon, il pose les fondements d'une activité méticuleuse que Valenciennes ou encore Calais développent par la suite mais avec la tentation d'introduire la mécanisation pour cette dernière.

Enfin, le métier de dessinateur de mode, la ganterie à Grenoble ou encore la production de chapeaux en Italie qui se mue en activité de camouflage militaire, lors de la Grande Guerre, illustrent d'autres facettes qui concernent l'habillement.

Toutefois, dans ces différentes situations, les acteurs de ces métiers ancestraux se trouvent tiraillés entre le maintien du savoir-faire d'antan qu'ils maîtrisent et l'introduction de nouveautés a priori plus performantes.

Ludovic Laloux, professeur en histoire moderne, Université Polytechnique Hauts-de-France, Centre de recherche interdisciplinaire en sciences de la société (CRISS).

Stéphane Palaude, docteur en histoire contemporaine; président de l'AMAVERRE, membre associé du Centre de recherche interdisciplinaire en sciences de la société à l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Arnaud Péters, chercheur en histoire des techniques et de l'environnement à l'Université de Liège. Membre associé du Centre de recherche interdisciplinaire en sciences de la société à l'Université Polytechnique Hauts-de-France.



Distribution : CiD Prix public: 19€

